

Gest'Alpe INFO

Coédition: Prométerre et Service de l'agriculture; SVEA partenaire

Edito

ALPAGES ET FORÊT EN BONNE COHABITATION - LA FORÊT DE MONTAGNE À L'HONNEUR DU SALON DES ALPAGES EN OCTOBRE PROCHAIN À L'OCCASION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FORÊT!

L'ONU a déclaré 2011 Année internationale de la forêt. Elle attire ainsi l'attention du monde entier sur l'un des écosystèmes les plus importants. La forêt fournit en effet une multitude de services, que la Suisse n'a pas manqué de reconnaître: production de bois et eau potable propre, protection contre les dangers naturels, habitat de nombre d'animaux et de plantes, sans oublier la fonction de détente pour la population. Dans les alpages, arbres et forêt sont toujours à proximité et leur présence est souvent indispensable ne serait-ce que pour produire du bois de feu, des tavillons ou des piquets de clô-

tures, pour fournir de l'ombrage ou une protection contre l'orage, ou pour protéger bâtiments et autres infrastructures contre des dangers naturels. Dans le Jura et l'arc alpin, alpages et forêt se côtoient depuis toujours et cette cohabitation est non seulement bénéfique pour des raisons économiques, mais c'est aussi elle qui façonne nos paysages et qui contribue à maintenir la biodiversité de ceux-ci. A l'instar des pâturages boisés, leur bonne gestion ne peut se faire que de manière intégrée et en étroite collaboration entre les acteurs concernés.

Différentes manifestations sont organisées à l'occasion de l'année internationale de la forêt (www.foret2011.ch). En particulier, le 6^e salon des alpages qui aura lieu les 15 et 16 octobre 2011 aux Diablerets fera bonne place à l'économie forestière de montagne.

Jean Rosset, Conservateur des forêts, SFFN ❖

Actualités

UN FORUM POUR LES CHARDONS

Le 15 mars dernier, 60 personnes se sont réunies à Gollion pour parler chardons. Pilotée par le Service de l'agriculture et animée par ProConseil, cette rencontre avait pour objectifs, la sensibilisation des différents services de l'Etat à l'importance du problème causé par les chardons et le développement

d'une stratégie de lutte coordonnée contre ces plantes.

L'ensemble du territoire est concerné

Sur invitation du Service de l'agriculture, Préfets, représentants des Services des routes, eaux, forêts, conservation de la nature, des chemins de fer fédéraux, des communes, ainsi que les commissaires régionaux ont participé à ce forum.

Un rappel des connaissances de base, apporté sous forme d'exposés a permis

aux participants de bien cerner la problématique. La présentation du cadre légal, par le biais de la nouvelle loi vaudoise sur l'agriculture et ses règlements d'application a mis en lumière l'obligation de lutte sur l'ensemble du territoire cantonal. Les plantes à combattre sont clairement énumérées et si dans nos contrées nous rencontrons plus de vingt espèces de cirses et de chardons, dont certaines sont menacées, seules trois d'entre elles sont concernées par l'obligation de lutte. Ce sont : le cirse des champs, le cirse vulgaire et le cirse laineux.

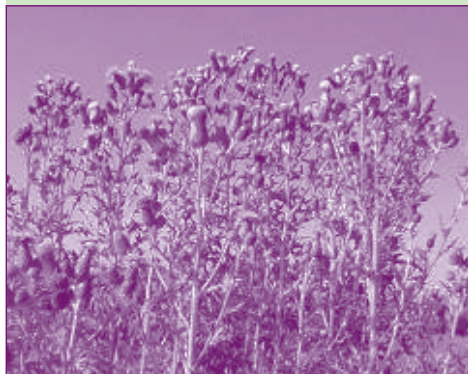
Un rappel des méthodes de lutte a permis à l'assistance de prendre connaissance des techniques et moyens à disposition.

Un acte de bon voisinage

Un représentant de chaque Service ou organisation présente a ensuite été invité à répondre à ces deux questions. Comment est perçue la problématique des chardons ? Comment est gérée cette menace ?

Comme on pouvait s'y attendre, la perception du problème diffère d'un secteur à l'autre. Si l'agriculture semble être la seule à subir des dommages économiques (pertes de rendement, sanctions sur les paiements directs ou contributions

Chardon des champs ou Cirse des champs (Cirsium arvense, «Petit Chardon», «Chardon des blés»).



d'estivage) il en va de la responsabilité de tous de lutter de manière coordonnée et efficace contre les plantes indésirables et les chardons notamment. Une voix dans l'assemblée a trouvé le bon terme en parlant «d'acte de bon voisinage».

La prise de conscience semble bien réelle lorsque le Service des routes parle de modèles d'exploitation tenant compte du type de végétation, de la sauvegarde de certains milieux, des moyens techniques et financiers le tout accompagné de mesures de vulgarisation.

Les CFF possèdent depuis cinq ans un team «nature» qui coordonne les travaux d'entretien mais qui ne dispose que d'un maigre budget. Les chardons n'y sont pas différenciés et ne sont pas combattus systématiquement.

Le Service des forêts reconnaît la présence des chardons à l'occasion des coupes, mais estime qu'il est du devoir des propriétaires de prendre les mesures nécessaires. En cas de non-respect, des mesures de police pourraient le cas échéant être appliquées.

Pour la conservation de la nature, il est important que les mesures de lutte demeurent compatibles avec les objectifs des réserves naturelles et forestières. Il lui semble très utile d'informer ProNatura, gestionnaire de plusieurs réserves, pour que les plantes dont la lutte est obligatoire soient prises en compte dans leurs programmes d'entretien.

Dans les communes on constate que s'il n'y a pas parmi les municipaux ou les responsables de service une personne maîtrisant le sujet, il y a fort à parier que rien ne se fera pour lutter efficacement contre les plantes indésirables, tout simplement par manque de connaissance.

Maintenir un réseau d'information

Même si certains demeurent sceptiques sur les chances de succès d'une telle dé-

marche, les avis sont unanimes pour que l'information circule plus entre les différents acteurs de l'entretien du territoire. Des pistes sont alors proposées pour développer ce réseau d'information. Citons entre autre :

- Information aux nouveaux municipaux
- Information et directives au travers des conférences des Syndics
- Utiliser les bulletins d'information des communes pour toucher les citoyens

Actu

NOUVEAUTÉS ET INFORMATIONS POUR LA PÉRIODE D'ESTIVAGE 2011

1) Aide individuelle pour l'établissement d'un plan d'exploitation à partir de 2011

La nouvelle loi cantonale sur l'agriculture (LVLAgr), entrée en vigueur au 1er janvier de cette année, introduit une aide individuelle forfaitaire de CHF 20.- par pâquier normal (PN), d'un montant maximum de CHF 1'000.- par exploitation d'estivage, pour l'élaboration d'un plan d'exploitation au sens de l'OCest établi par un mandataire qualifié, en particulier pour justifier l'adaptation de la charge usuelle d'une exploitation d'estivage.

2) Permis d'alpage et prolongation de la période d'estivage

A partir de 2011, le permis d'alpage et l'autorisation pour la prolongation de l'estivage, établis auparavant par la préfecture, sont dorénavant supprimés.

3) Documents à garder au chalet et à présenter lors des contrôles

- journal des traitements vétérinaires
- convention avec votre vétérinaire traitant
- inventaire des médicaments (si stock)
- liste du bétail estivé (BDTA ou manuscrite)
- certificats d'accompagnement

- Proposer des journées de formation pour les responsables des services communaux
- Transmission de la liste des participants au forum à chacun d'entre eux et à leurs Services
- Maintien d'un forum tel celui-ci à destination des services de l'Etat
- Renforcer le rôle des préposés agricoles

Jean-François Dupertuis, ProConseil ❖

- journal des apports d'aliments ou d'engrais (envoyé en novembre 2010)
- autorisation de fumure (si délivrée)

Nous vous rappelons que tous les bovins doivent être identifiés par les 2 marques auriculaires et que les documents susmentionnés doivent être en tout temps mis à jour.

Tout manquement pourrait amener le Service de l'agriculture à procéder à une réduction des contributions d'estivage.

4) Apport d'aliments concentrés pour les animaux traits

Un délai transitoire est accordé aux amodiataires jusqu'à l'automne 2013 pour adapter leurs apports d'aliments concentrés conformément à l'art. 17 de l'OCest, soit au max. 100 kg d'aliments concentrés par PN/vaches laitières. En réponse à la demande du canton de Vaud, tant la Société suisse d'économie alpestre que l'Office fédéral de l'agriculture restent opposés à l'assouplissement à plus long terme de cette disposition.

5) Demande d'autorisation de fumure

Pour la saison 2012, les amodiataires qui n'ont jamais fait de demande peuvent la faire par simple courrier avant le 1er octobre 2011 au Service de l'agriculture.

Service de l'agriculture ❖

LA RÉUSSITE PASSE PAR LA BOILLE À DOS...

Journée de travail chargée, météo capricieuse, délai d'attente à respecter, surface importante à parcourir : pas facile de traiter les chardons des champs sur les estivages... La lutte est obligatoire, les contraintes sont nombreuses mais l'efficacité des produits est là. Tant pis si le stade du chardon n'est pas optimal si les tout petits ne sont pas encore dehors, saisissez le peu d'opportunités que vous avez, prenez vos boilles à dos, le bon produit et vous allez faire du bon « boulot ».

Après 3 années d'essai démonstratif de traitement plante par plante des chardons des champs, on observe une efficacité moyenne de 80% avec 1 seul traitement au printemps. Les 4 produits utilisés sont tous efficaces mais il est aussi utile de citer le produit Picobello qui se révèle intéressant de par ces matières actives (Triclopyr + Clopyralide). Le choix doit se faire en fonction de l'importance

du problème et des autres plantes indésirables rencontrés sur l'alpage.

Pour une lutte ciblée du chardon des champs, on favorisera les produits Lontrel ou Blackvel. Ces produits plus spécifiques ont eut la meilleure efficacité dans nos essais. Pour une lutte combinée chardons des champ-véatré blanc, on choisira les produits Duplosan ou Gesin. Le produit Picobello est le seul efficace contre les rumex ou les ronces, il peut s'avérer intéressant lors d'une faible infection de différentes plantes indésirables, lors de problème d'embroussaillage ou pour un passage de contrôle après une lutte ciblée.

Pour ne pas trop user votre boille à dos et votre dos, il ne faut pas oublier les bonnes pratiques pour favoriser un gazon dense ainsi qu'éviter le réensemencement. Pour toutes autres informations utiles, se référer aux fiches techniques et au mode d'emploi des produits.

Gilles Vulliemin / ProConseil
Yverdon / 024 423 44 88 ❖

Tableau montrant l'efficacité des différents produits sur les plantes à problème rencontrées sur l'alpage.

Produits commerciaux	Blackvel	Gesin	Duplosan	Lontrel	Picobello
Matière active	MCPA-Dicamba	2.4 D	MCP-2.4D	Clopyralide	Triclopyr + clopyralide
Chardon des champs	●	●	●	●	●
Chardon autres	●	●	●	●	●
Rumex					●
Renoncule	●		●		●
Véatré blanc		●	●		
Séneçon		●	●	●	●
Ortie	●				●
Ronce					●

LE SAB: UNE ORGANISATION AU SERVICE DES RÉGIONS DE MONTAGNE

Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) est une association qui défend et promeut les intérêts des zones de montagne et de l'espace rural. Pour concrétiser ces buts, le SAB agit avant tout sur trois axes.

1. Le SAB prend une part active à la vie politique fédérale. Dans ce cadre, cette organisation veille à ce que les décisions prises au niveau national tiennent compte des besoins et réalités des régions de montagne et de l'espace rural.
2. Des programmes et des projets sont mis en œuvre en faveur des régions de montagne et de l'espace rural. En créant ou en soutenant des projets et des programmes de développement, le SAB contribue à assurer l'avenir des régions de montagne et de l'espace rural.
3. Le SAB informe régulièrement le public et les milieux politiques, afin de les sensibiliser aux thématiques et aux réalités propres à ces régions.

Créé en 1943, le SAB compte parmi ses membres l'ensemble des cantons de montagne, de nombreuses communes, des organisations d'entraide, des organisations agricoles, régionales, touristiques, ainsi que des membres individuels.

Au niveau agricole, le SAB fournit de nombreuses prestations. Le SAB gère par exemple le Centre de coordination du volontariat en montagne. Cette structure coordonne et organise l'engagement de volontaires désirant œuvrer au profit des régions de montagne et de l'espace rural.

Le SAB dispose également d'une section technique qui fournit des conseils en matière de construction et de rénovation, de dégâts ou d'assurances. La section technique est aussi l'organe faîtière des Coopératives de construction rurale (CCR). Les CCR permettent à ses membres de construire de manière rationnelle et à des prix avantageux, tout en développant des solutions adaptées aux besoins de chacun.

Le SAB est encore responsable des secrétariats de diverses associations, dont la Société suisse d'économie alpestre, la Conférence des régions et la Conférence des présidents de communes touristiques de montagne.

Enfin, le SAB est très actif en matière d'information. Montagna, qui est la revue officielle du SAB, propose tous les mois, dans les trois langues nationales, de nombreux articles liés à l'actualité des régions de montagne. D'autre part, le SAB publie de nombreux communiqués de presse et organise des journées de formation ainsi que de séminaires sur divers thèmes. Citons notamment les dernières

Via le Centre de coordination du volontariat en montagne des volontaires sont engagés, selon les demandes adressées auprès du SAB, pour effectuer diverses tâches (aménagement de chemins pédestres ou des routes, rénovation d'infrastructures agricoles, entretien de pâturages, nettoyage de forêts, etc.)



manifestations sur les possibilités de financement pour des projets de développement régional, les transferts de technologies dans les régions de montagne, la politique de transport suisse au Gothard, la diversification dans le tourisme, etc. Le SAB publie également des études détaillées sur le développement de la politique agricole, l'agritourisme en Suisse ou les PME en régions de montagne.

Pour plus d'informations, consultez régulièrement le site www.sab.ch ou envoyez un message ou votre demande d'adhésion à info@sab.ch. On peut aussi contacter directement le SAB au 031 382 10 10 ou par courrier: **Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) - Seilers- trasse 4 - CP 7836 - 3001 Berne**

Christine Leu, ADN ❖

Agenda

28 juin 2011: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle »: Alpage Le Pré-à-la-Sage, Provence (Syndicat d'alpage de Provence-Mutru).

8-9 juillet 2011: Les Bioux Vallée de Joux - assemblée générale de la Société Suisse d'Economie Alpestre + excursion dans le Risoux.

Fin juillet 2011: Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux-Vaulion: Alpage Le Pré de Bière, (M. Philippe Germain, St-George). Thèmes: Nouvelles installations + actualités.

Mai à octobre 2011: Cours pour bergers et exploitants d'alpage: 5 journées de cours dans le terrain sur France et sur Suisse. **Thèmes:** à définir. **Organisation:** Association des bergers du Jura franco-suisse et Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté. **Informations et inscription:** Keran LARUE, Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté, F- 25048 - BESANCON, France, 0033 381 54 71 52

4 au 6 août 2011: Course de la Société Vaudoise d'Economie Alpestre à Oberstorf Allgäu (Allemagne). Inscription auprès de Bernard Stuby, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon, 021 557 98 84, stuby@econophone.ch.

24 sept. 2011: 15e Fête du Vacherin et descente des troupeaux, Les Charbonnières.

1 octobre 2011: Désalpe de St-Cergue.

2 octobre 2011: Concours des Jeunes Montagnards à Vaulion.

14 au 16 octobre 2011: Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier.

15 et 16 octobre 2011: 6e Salon des alpages aux Diablerets. Thèmes élargis à l'ensemble de l'agriculture et l'économie forestière de montagne.

28 oct. au 1er nov. 2011: 12e Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle.

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation. **Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon, tél. 024 423 44 89, fax: 024 423 44 90, e-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch**